

ARRÊTÉ N° 10-1

ARRÊTÉ MODIFIANT L'ARRÊTÉ DE
ZONAGE DE LAMÈQUE

En vertu des pouvoirs que lui confère la *Loi sur l'urbanisme*, le conseil municipal de l'Île-de-Lamèque, dûment réuni, adopte ce qui suit:

1. L'arrêté n° 120 intitulé « Arrêté de zonage de Lamèque » est modifié en ajoutant après le sous alinéa 7.1.2.1a) (xiii), le sous alinéa 7.1.2.1a) (xiv) comme suit:

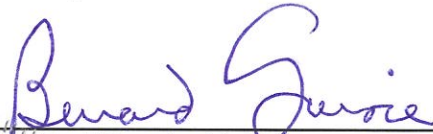
« (xiv) Service d'entreposage. »

PREMIÈRE LECTURE (par son titre): 17 octobre 2023

DEUXIÈME LECTURE (par son titre): 17 octobre 2023

LECTURE DANS SON INTÉGRALITÉ: 21 novembre 2023

TROISIÈME LECTURE (par son titre): 21 novembre 2023
et adoption



Bernard Savoie, Maire



Dave Brown, Greffier

I certify that this instrument
is registered or filed in the
Gloucester
County Registry Office,
New Brunswick

J'atteste que cet instrument est
enregistré ou déposé au bureau
de l'enregistrement du comté de
Gloucester
Nouveau-Brunswick

2024-01-24 12:06:03 44635762
date/date time/heure number/numéro

K. Platt
Registrar-Conservateur